

Enedis - DR Nord Midi-Pyrénées

DDT 82
2 QUAI DE VERDUN
82000 MONTAUBAN

Téléphone : 05 61 37 49 64
Télécopie : 05 61 37 99 69
Courriel : nmp-cuau@enedis.fr
Interlocuteur : GRIMAUD Geraldine

Objet : **Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme**

SAINT ALBAN CEDEX, le 17/05/2023

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : PC08206623N0004
Adresse : MALEVIT
82230 GENEVRIERES
Référence cadastrale : Section A , Parcelle n° 2
Nom du demandeur : OBERLING PASCAL

Selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension nécessaires à la réalisation d'un projet de production n'est pas à la charge de la CCU.

Cette réponse ne précise pas la contribution due par le client à Enedis.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

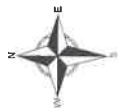
Geraldine GRIMAUD

Votre conseiller



1/1

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.



PC
08209823N0004

Poste de Transformation HTA/BT
Poste de Distribution Publique

Réseau Haute Tension HTA
Câble Aérien
Câble Souterrain

Réseau Basse Tension BT
Câble Aérien
Câble Aérien Torsadé
Câble Souterrain

Access au projet

Echelle : 1:3700

